



MARSEILLE
www.marseille.fr

Demande de lancement de publicité

DGATL/DC/SB/04013

Le Responsable du service des bibliothèques M. Pierre CHAGNY	La Directrice de la Culture Mme Catherine OUNSAMONE <i>Pro</i> <i>Mme Mauduit</i>	La Directrice Générale Adjointe La Ville du Temps Libre Mme Brigitte PROUCELLE	L'Adjoint au Maire M. Jean-Marc COPPOLA
DATE : 16/09/2022	DATE : 16/09/22	DATE :	DATE :
VISA : <i>PC</i> <i>[Signature]</i>	VISA : <i>[Signature Mauduit]</i>	VISA : <i>[Signature]</i>	VISA :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

En vue de l'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un espace dédié à la Vente de livres à la bibliothèque de l'Alcazar et au Musée d'Histoire de Marseille lors d'événements en lien avec l'exposition « Marseille Ville Rock »

**Le dossier complet devra être adressé avant le
vendredi 30 septembre 2022 à 16h.**

PRÉAMBULE

Du 8 octobre au 31 décembre 2022 le service des bibliothèques proposera une exposition intitulée « Marseille Ville Rock » dans l'allée centrale de la bibliothèque de l'Alcazar.

Considéré dans un premier temps comme une musique diabolique qui envoûte les corps et les esprits pour corrompre la jeunesse, puis mouvement émancipateur combatif et revendicatif, en France, le rock, dès le début des années 60, apparaît d'abord comme un nouvel engouement exotique qui ne durera pas plus que toutes les autres manifestations à la mode. Très vite opposé aux vieux dogmes et protagoniste essentiel dans la remise en question de l'ordre établi, le courant musical porte les espérances de toute une jeunesse (pacifisme, anticapitalisme, liberté des peuples, élévation spirituelle) et se nourrit de ces énergies de révoltes et du besoin de changement pour devenir une force de résistance et d'émancipation contre toute forme de carcans culturels ou politiques ainsi que le théâtre de bouleversements majeurs.

En 2022, il paraît tout-à-fait opportun que cette épopée, qui se prolonge encore aujourd'hui dans la cité phocéenne, soit mise en lumière à l'occasion d'une exposition sur ce qu'il faut bien appeler un véritable patrimoine trop peu connu de la ville. Car s'il est reconnu que Marseille est une ville rap, elle est aussi une ville rock dans son histoire et dans sa diversité.

L'exposition est chronologique et découpée comme suit :

1956 Naissance du rock à Marseille

Les pionniers (Années 60)

1960 - 1965 Rock'n Roll et Yéyé

1962 - 1969 Style anglais post yéyé (l'influence des Beatles) ou Pop

1964 - 1969 Rythm'n Blues

L'influence Pop (Années 60-70)

1967 - 1975 Pop psyché et Blues Rock

1969 - 1975 Rock alternatif

La génération Woodstock (Années 70 - 80)

1969 - 1982 Rock progressif

1970 - 1990 Hard Rock

1971 - 1981 Rock parodique

Le tournant de la fin des années 70

1975 - 1995 Punk, New wave

1977 Rock marseillais Quartiers Nord

Une programmation a été élaborée autour de cette exposition avec des concerts et des rencontres pour lesquelles le Service des Bibliothèques souhaiterait proposer au public un assortiment de livres, sur les thématiques abordées en vue de séances de dédicaces par les auteurs.

En application de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), toute délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique doit être précédée d'une procédure de sélection préalable, librement organisée par l'autorité compétente et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence.

Par conséquent, le Service des bibliothèques lance le présent appel à manifestation d'intérêt (ci-après dénommé « AMI ») afin d'attribuer une convention temporaire d'occupation d'un espace de vente au sein de la bibliothèque de l'Alcazar et du Musée d'Histoire de Marseille.

1 | IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Mairie de Marseille
Direction Générale Adjointe Ville du Temps Libre
Direction de la culture
Service des Bibliothèques

2 | OBJET DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le présent « AMI » concerne l'occupation temporaire du domaine public relative à l'organisation d'une vente de livres avec séances de dédicaces dans le cadre de l'exposition « Marseille Ville Rock » du 8 octobre au 31 décembre 2022, dans les lieux indiqués ci-dessous.

Bibliothèque l'Alcazar : 58 cours Belsunce 13001 Marseille
Musée d'Histoire de Marseille : 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille

Le candidat retenu se verra attribuer une convention de mise à disposition d'espace au sein de ces équipements.

3 | DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La Ville de Marseille souhaite proposer au public la possibilité d'acheter des livres d'auteurs présentés lors des événements concerts ou rencontres liés à l'exposition Marseille ville rock avec séances de dédicaces.

- **Liste non exhaustive des auteurs concernés** dont les ouvrages devront être représentés Robert Rossi, Patrice Blanc-francard, Patrick Coulomb, François Billard, François Thomaseau, Serge Bertrand entre autres..

- **Détail de la programmation à la bibliothèque de l'Alcazar**

SAMEDI 8 OCTOBRE A 17h30 ouverture de l'exposition (allée centrale)

Concert *Batmen* avec Henri Sanchez, chant, Dan Imposter, guitare, Fred Vaillant, basse, Jean Michel Gambino, batterie

MARDI 25 OCTOBRE À 17H (salle de conférence)

Rock'n roll, Yé-Yé avec Patrice Blanc Francard, conférencier.

MERCREDI 2 NOVEMBRE A 18 h (salle de conférence)

Rencontre rock, pop, rythm'n blues avec Patrick Coulomb

SAMEDI 10 DECEMBRE A 17 h 30 (salle de conférence)

Rencontre hard rock, rock parodique, rock marseillais avec Robert Rossi

MERCREDI 14 DECEMBRE A 17 h (salle de conférence)

Rencontre new wave, punk, proto punk avec François Thomazeau

MERCREDI 28 DECEMBRE A 17 h (allée centrale)

Concert de clôture avec le groupe quartier Nord interprété par : Robert Rossi (chant), Alain Chiarazzo (guitare, voix), Étienne Jesel (basse), Guillaume Bonnet (batterie), Gilbert Donzel (chant), Thierry Massé (claviers), John Massa (sax), Christophe Moura (trompette)

- Détail de la programmation au Musée d'Histoire de Marseille

MARDI 6 DECEMBRE A 18 h (auditorium)

Concert

- La Ville de Marseille mettra à disposition :

- un espace de 4 m²
- un table et deux chaises

4 | CADRE JURIDIQUE, DUREE ET DATES

Convention d'occupation temporaire du domaine public sur la base de 6€ le m²/heure

La Ville de Marseille notifiera sa décision d'attribution par mail avec accusé de réception.

Durée de la convention : jusqu'au 31 décembre 2022

Durée d'exécution de la convention : du 8 octobre 2022 au 31 décembre 2022 inclus.

5 | CONTRAINTES TECHNIQUES

- prévoir le temps d'installation 1/2 heure avant l'horaire de début de l'événement
- la durée de chaque stand sera en moyenne de 2h
- se conformer à la réglementation du code du travail, du code du commerce et du code de la consommation
- respect des normes en vigueur concernant le matériel et les marchandises vendues

- respect du règlement intérieur des bibliothèques et des musées
- respect de la législation en vigueur régissant les ERP appliquée au sein de la bibliothèque tant en ce qui concerne la sécurité des personnes que la situation sanitaire
- bénéficiaire de toutes les assurances et des agréments nécessaires à l'exercice de l'activité.

Cette liste est non exhaustive, la convention d'occupation qui sera conclue à l'issue de l'AMI apportera les précisions utiles.

6 | DOCUMENTS À FOURNIR / CONTENU DU DOSSIER

Pour sa candidature, chaque candidat devra présenter :

- une lettre de candidature, le candidat doit se positionner pour la durée complète de la convention d'occupation temporaire;
- les statuts de l'association ou KBIS selon le statut juridique de la structure candidate;
- le récépissé de création de l'association en Préfecture et/ou un extrait Kbis de la société datant de moins de 3 mois ou l'inscription au registre du commerce ou la publication au JOAFE ou l'inscription au répertoire SIREN (pour les associations) ;
- la publication au Journal Officiel lors de la création de l'association (si statut associatif) ;
- l'avis de situation au répertoire SIREN ;
- la liste des dirigeants incluant noms, prénoms, coordonnées complètes et qualités au sein de l'association et /ou de la structure candidate ;
- si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- un état des moyens humains (organigramme, qualifications) ;

Les candidats devront également présenter un dossier de candidature qui comportera :

- une présentation de l'activité (détail de l'organisation) avec la diversité des produits d'éditions et la quantité de livres proposés au public.
- la qualification professionnelle de l'équipe
- les moyens techniques déployés pour la mise en place des points de vente

7 | CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

- critères de sélection : note sur 20 points

Cette notation se fera sur la base des éléments et informations contenus dans le dossier de candidature fourni par le candidat.

- Qualité, originalité de la candidature (9 points) : qualité de la proposition en lien avec le thème et les invités prévus à chaque date,
- Qualification du personnel (6 points) : capacité à répondre aux questions du public en lui fournissant des informations notamment sur les auteurs, en prodiguant des conseils..
- Moyens techniques déployés pour réaliser les activités (5 points) : mise en scène de l'espace, matériel de vente TPE , caisse,..

Les dossiers de candidature dont la note est strictement inférieure ou égale à 10/20 points seront rejetés. En cas de désistement du candidat retenu (lauréat ayant obtenu la meilleure note), sera sélectionné le candidat ayant obtenu la deuxième meilleure note et ainsi de suite si nouveau désistement.

8 | REDEVANCE AU TITRE DE CETTE OCCUPATION

Cette occupation donnera lieu à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public et au versement d'une redevance, conformément à l'article 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques calculée à partir des tarifs culturels suivants 6€/ m2 /heure – délibération n°18-0625-ECSS du conseil municipal en date du 25 juin 2018.

La redevance sera due pour toute la durée de l'occupation prévue dans la convention que l'occupant ait effectivement occupé ou non l'emplacement, sauf si l'impossibilité d'occuper durant certaines périodes est due, notamment, à un cas de force majeure ou à une décision de la Ville.

9 | MODALITES ADMINISTRATIVES – DATE LIMITE DE DÉPÔT

➤ Les candidats devront présenter leurs dossiers de candidature en version numérique, au plus tard le **vendredi 30 septembre 2022 16h** aux adresses suivantes :

➤ adresse électronique : nbrochier@marseille.fr , pcasse@marseille.fr

Seuls les dossiers complets et reçus avant la date limite seront instruits.

Ne seront pas recevables :

> les dossiers ne respectant pas les modalités de soumission exposées ci-dessus ;

Les dossiers transmis incomplets devront être complétés pour être recevables. En cas de dossier non complété avant le 30 septembre 2022-16h, la candidature ne sera pas examinée (pas de notation faite) et sera automatiquement rejetée.

Les dossiers complets feront l'objet d'une réponse par mail accusant leur bonne réception.

L'absence de réponse de l'administration après dépôt du dossier (silence) ne vaudra pas acceptation.
